

Le Pigeonnier



LES ÉDITIONS DU PIGEONNIER

SAINT-FÉLICIEN-EN-VIVARAIS (ARDÈCHE)

SECRETARIAT COMMERCIAL : 26, PLACE BELLECOUR, LYON

Lyon, le 1 Septembre 1923

Monsieur,

Vous avez bien voulu souscrire à la première série de la "Collection du Pigeonnier". Malgré quelques retards, indépendants de notre volonté et dont nous nous excusons, les sept plaquettes de cette première série vous sont parvenues. Nous préparons en ce moment la deuxième série de la Collection. Mais, avant d'entreprendre cette publication, nous tenons à remercier nos premiers souscripteurs de l'appui précieux qu'ils nous ont apporté. C'est grâce à eux que nous avons pu mener à bien notre oeuvre de régionalisme littéraire et artistique dans un esprit assez large pour intéresser tous les amis des Lettres françaises.

La deuxième série de la collection se composera, comme la précédente, de sept plaquettes auxquelles nous apportons tous nos soins, et dont les titres seuls vous diront la valeur :

- 1 - Charles MAURRAS : Ironie et Poésie.
- 2 - Edmond PILON : Olivier de Serres.
- 3 - Louis MERCIER : Poèmes.
- 4 - Abel LEFRANC : Hélène de Tournon.
- 5 - Henri POURRAT : Les papetiers d'Ambert et Annonay.
- 6 - Robert de LA SIZÉPANNE : Eloge des Vins du Rhône.
- 7 - Charles FOROT : Instants vivarois.

Ces volumes, in-16 grand jésus, sur papier à la forme pur fil Montgolfier, avec des illustrations originales, seront vendus dans le commerce au prix de 8 francs la plaquette et de 45 francs la série des sept plaquettes.

Mais, pour que nos premiers souscripteurs puissent nous continuer une collaboration toujours plus efficace, et pour leur témoigner, dans la mesure de nos moyens, notre gratitude, nous avons décidé de les grouper dans une société : Les Amis du Pigeonnier. La cotisation

Adresser tout ce qui concerne la partie commerciale, la vente et la publicité à M. Paul Garcin, secrétaire des Éditions du Pigeonnier, 26, place Bellecour, LYON

SE

-2-

sera de 35 francs. Elle leur donnera droit aux 7 plaquettes de la deuxième série. Cette cotisation de 35 francs ne sera renouvelable que lorsque les adhérents aux "Amis du Pigeonnier" auront reçu ces sept plaquettes.

Les Amis du Pigeonnier, d'autre part, ne pourront comprendre plus de 200 adhérents.

Nous espérons que vous voudrez bien continuer à nous apporter votre concours et nous vous en remercions bien vivement. Sauf avis contraire, nous nous permettrons de vous faire présenter par la poste un reçu de 35 francs, montant de la première cotisation, qui vous donnera droit aux sept plaquettes de la deuxième série. Nous espérons que vous voudrez bien lui réserver un bon accueil et, avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Secrétaire.

Calpain

P.S.-Pour recevoir l'édition de luxe, hors commerce, de la deuxième série de la Collection du Pigeonnier, la cotisation est de 125 francs.

X
12464

S- 906113